

**ACCORD RELATIF A L'AGENDA SOCIAL**  
**DE LA BRANCHE COUTURE PARISIENNE**

**Entre**

La Chambre Syndicale de la Haute Couture

La Fédération Française des Métiers de la Fourrure

L'Union Nationale Artisanale de la Couture et des Activités Connexes

**D'une part, et**

La Fédération Textile Habillement Cuir (CGT)

La Fédération des Services CFDT – Commerce – HaCuiTex

La Fédération CFE-CGC des Industries Chimiques et Connexes Caoutchouc – Chimie – Pharmacie – Plasturgie – Textile – Verre

La Fédération FO des métiers de la Pharmacie LBM – Cuirs et Habillement

La Fédération Commerces & Services U N S A

**D'autre part,**

Il a été convenu ce qui suit :

Les organisations syndicales et patronales représentatives réunies ce jour définissent l'ordre du jour de l'agenda social de l'année 2019.

Cet agenda pourra être modifié et/ou mis à jour à tout moment par la Commission Paritaire Permanente de Négociation.

THEMES	PERIODES DE NEGOCIATION
Actualisation de la Convention Collective	1 <sup>er</sup> semestre 2019
Négociation de la revalorisation des rémunérations minimales annuelles garanties	1 <sup>er</sup> semestre 2019
Négociation de la revalorisation de la prime de collection	1 <sup>er</sup> semestre 2019
Prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels	2 <sup>e</sup> semestre 2019

*SB M f co P Le H P pm S*

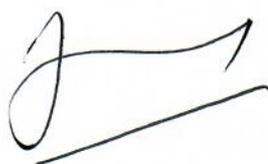
THEMES	PERIODES DE NEGOCIATION
Insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	2 <sup>e</sup> semestre 2019
Effectif délégué syndical et valorisation du parcours syndical	2 <sup>e</sup> semestre 2019
Contrats courts	2 <sup>e</sup> semestre 2019
Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	2 <sup>e</sup> semestre 2019
Formation professionnelle	2 <sup>e</sup> semestre 2019
Mise à jour des classifications	2 <sup>e</sup> semestre 2019

Le présent accord sera, conformément aux dispositions de l'article L. 2231-5 du code du travail, notifié aux organisations syndicales représentatives.

Il fera l'objet d'un dépôt auprès des services centraux du ministre chargé du travail et auprès du secrétariat-greffe du conseil de prud'hommes de Paris dans les conditions définies par les articles L. 2231-7 et D. 2231-2 du code du travail.

Fait à Paris, le 31 Janvier 2019

CHAMBRE SYNDICALE DE LA HAUTE  
COUTURE



FEDERATION FRANCAISE DES METIERS  
DE LA FOURRURE



UNION NATIONALE ARTISANALE DE LA  
COUTURE ET DES ACTIVITES CONNEXES



FEDERATION TEXTILE HABILLEMENT  
CUIR (CGT)



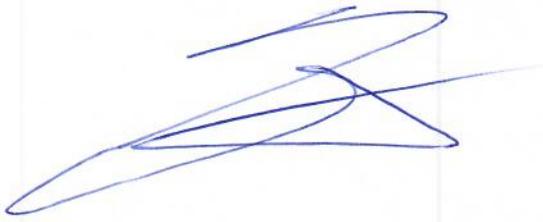
FEDERATION DES SERVICES  
CFDT – COMMERCE - HaCuiTex



FEDERATION CFE-CGC DES INDUSTRIES  
CHIMIQUES ET CONNEXES  
CAOUTCHOUC – CHIMIE – PHARMACIE  
PLASTURGIE – TEXTILE – VERRE



FEDERATION FO DES METIERS DE LA  
PHARMACIE – LBM – CUIRS ET HABILLEMENT

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines.

FEDERATION COMMERCE & SERVICES  
UNSA

P/o F. Muscki

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Muscki' with a stylized flourish.